



FORMATION DES ÉLUS : COMPRENDRE LE FONCTIONNEMENT MUNICIPAL ET LE RÔLE D'ÉLU(E)

Tout membre d'un conseil d'une municipalité, membre élu ou réélu, doit, dans les neuf (9) mois suivant le début de leur mandat, participer à la formation : Comprendre le fonctionnement municipal et le rôle d'élu(e).

La municipalité doit tenir à jour sur son site Internet la liste des élus ayant participé à la formation.

M. Martin Héroux, maire, a complété la formation le 10 février 2026

Mme Line Racicot-Lapointe, conseillère au siège #1, a complété la formation le 10 février 2026

Mme Hind Rihani, conseillère au siège #2, a complété la formation le 15 février 2026

M. André Tremblay, conseiller au siège #3, a complété la formation le 17 avril 2026

M. Michel Milot, conseiller au siège #4, a complété la formation le 3 février 2026

Mme Carole Lessard, conseillère au siège #5, a complété la formation le 25 janvier 2026

M. Gabriel Blanchet, conseiller au siège #6, a complété la formation le 25 mars 2026